

Informations Clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

AUM EMERGING EQUITY

Part R – FR0013150174

Société de gestion : AUM INVEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

De classification « actions internationales », le fonds a pour objectif de gérer de façon discrétionnaire un portefeuille investi au moins à 80 % en actions de pays émergents de toutes capitalisations boursières, en vue de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice STOXX® Emerging Markets 1500 sur un horizon d'investissement de cinq ans.

Du fait de sa nature discrétionnaire, la performance de l'OPCVM n'est pas corrélée avec celle d'un indice de performance. Toutefois, sur l'horizon d'investissement de cinq ans, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indice STOXX® Emerging Markets 1500 (en EUR et dividendes nets réinvestis), qu'il cherche à battre.

La Stratégie discrétionnaire consiste à sélectionner des actions émises par des entreprises situées dans différents pays émergents (« Zone Géographique » : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Egypte, Hongrie, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Maroc, Pakistan, Philippines, Pologne, Russie, Taïwan, Thaïlande et Turquie) dans lesquels il investit au minimum à hauteur de 80 % de son actif.

La politique d'investissement vise à construire et à gérer un portefeuille de valeurs strictement sélectionnées selon un processus qui allie (i) une approche quantitative propriétaire permettant de réduire l'univers d'investissements aux émetteurs qui présentent les meilleurs résultats (scores) au regard des caractéristiques examinées par la société de gestion et,

(ii) une sélection individuelle des valeurs (stock-picking) qui repose sur l'analyse financière fondamentale des émetteurs.

Le gérant intervient sur tous types de capitalisations boursières, y compris les petites, dans une perspective d'investissement à moyen terme.

La diversification du portefeuille est conforme aux ratios de dispersion des risques propres aux OPCVM (5%, 10%, 20% et 40%).

En matière d'exposition aux marchés actions, l'OPCVM privilégie les investissements en titres vifs. Il peut cependant avoir recours à des interventions sur les instruments financiers à terme en exposition, mais sans effet de levier, de sorte que l'exposition actions maximale est toujours limitée à 100 % du portefeuille.

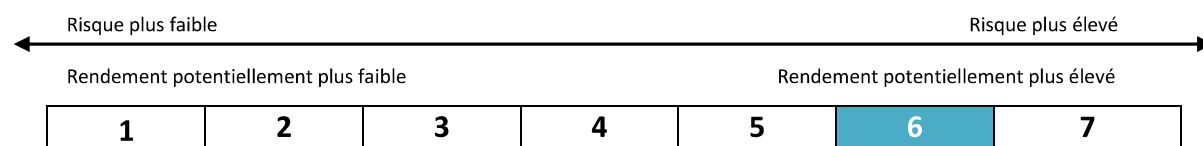
En outre, le fonds peut intervenir sur les instruments financiers à terme de devises afin de couvrir le risque de change pour éventuellement 100 % de l'actif.

Les devises d'investissement éligibles sont celles de la Zone Géographique, ainsi que celles dans lesquelles sont usuellement négociées certaines valeurs (euro, dollar américain, livre britannique et dollar de Hong-Kong).

Les liquidités sont accessoires et sont placées en parts ou actions d'organismes de placement collectif français accessibles aux OPCVM.

- Le FCP capitalise annuellement ses résultats ;
- La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse en France ;
- Les ordres de rachats sont centralisés chaque jour de bourse à Paris avant 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour (J). Les souscriptions et les rachats sont réglés en J+2 (jours ouvrés).
- La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique simulée sur 5 ans. Le fonds est classé dans la catégorie 6 en raison de sa forte exposition discrétionnaire aux marchés d'actions dont le profil de rendement /risque est élevé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur : (i) risque de liquidité lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations qui sont par nature négociés sur des marchés moins actifs que les grandes valeurs cotées, et (ii) Risque de contrepartie qui est le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie ou de l'incapacité de cette contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles ; un délai non négligeable peut alors s'écouler avant le recouvrement des droits en portefeuille. La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50 % TTC (non acquis à l'OPCVM)
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	2,20 % TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	10 % TTC maximum de la performance au-delà de l'indice STOXX® Emerging Markets 1500 (dividendes nets réinvestis)
* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais estimés de l'OPCVM à la date d'agrément. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM auprès de la société de gestion. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	

PERFORMANCES PASSES

Sans objet avant la première année civile complète d'activité

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Date de création du Fonds : 17 mai 2016.

La devise de référence est l'euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS Bank, 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès d'AUM INVEST, 15 rue Auguste Vacquerie 75116 Paris.
- Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant : www.aum-invest.com. Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds

peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

- La responsabilité d'AUM INVEST ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF.
- AUM INVEST est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers)
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07 juillet 2020.